



Quelle indemnisation pour une infiltration ?

Par **Jo8478**, le **22/09/2012** à **22:09**

Bonjour à ceux qui me lisent,

Quels recours s'offrent à un locataire (d'une HLM) dont deux des chambres d'un logement de quatre pièces ont fait l'objet d'une infiltration, rendant lesdites pièces impraticables pendant une quinzaine de jours ?

Est-il possible d'exiger de l'organisme une indemnisation pour le préjudice subit ?

Un grand merci par avance pour toute réponse !

Jo.

Par **Lag0**, le **23/09/2012** à **12:28**

Bonjour,

Si les dégâts ont été réparés en moins de 40 jours par le bailleur, vous ne pouvez rien demander. Si les travaux durent plus de 40 jours, vous pouvez demander une baisse de loyer.